



PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, à compter de 17 h, le 24 février 2011.

Sont présents formant quorum :

Mme la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du conseil
Mme la conseillère Christiane Bois, Québec
M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis
M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures
M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis
M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec
M. le conseiller Robert Maranda, Lévis
Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
M. le conseiller François Picard, Québec
Mme la conseillère Marie-Josée Savard, Québec
M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
M. le conseiller Steeve Verret, Québec

Sont absents :

M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
Mme la conseillère Chantal Gilbert, Québec
M. le préfet Jacques Marcotte, MRC de La Jacques-Cartier

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
M. Benoît Massicotte, secrétaire

Période de recueillement et ouverture de la séance

En l'absence du président, Mme Danielle Roy Marinelli, vice-présidente du conseil de la CMQ, préside la rencontre.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2011-12

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par M. Robert Maranda, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour présenté en ajoutant les deux points suivants :

- Avis no 370857 sur une demande d'utilisation non agricole relatif à l'implantation d'une antenne de télécommunication par Vidéotron;
- Demande d'avis du MAMROT concernant le RV-2011-10-30 de Lévis.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 janvier 2011

Résolution n° C-2011-13

Sur proposition de Mme Michelle Morin-Doyle, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 janvier 2011.

Adoptée

Nomination du secrétaire

Résolution n° C-2011-14

Sur proposition de M. Marcel Corriveau, appuyée par Jean-Pierre Turcotte, il est unanimement résolu :

De nommer Mme Marie-Josée Couture, avocate, à titre de secrétaire de la CMQ. Son entrée en fonction est prévue pour le 14 mars, au plus tard, pour un contrat d'une durée déterminée de quatre ans;

Son salaire annuel de base est de 75 000 \$, donnant droit à une progression dans l'échelle salariale, aux indexations de traitement accordées aux employés de la Ville de Québec, ainsi qu'aux avantages sociaux de base;

La période de probation est fixée à un an.

Référence : Mémoire du 24 février 2011
Certificat du
trésorier : CT-2011-15
Responsable : Direction générale - Trésorerie

Adoptée

Avis sur le projet de règlement no 203-10 de la MRC de Bellechasse

Résolution n° C-2011-15

Sur proposition de M. Robert Maranda, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est résolu :

Que la CMQ informe le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qu'elle n'émettra pas d'avis relativement au projet de règlement n° 203-10 de la MRC de Bellechasse modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 169-10 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de cette MRC.

Référence : Mémoire du 24 janvier 2011
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Demande d'avis du MAMROT concernant le RV-2011-10-18 de Lévis

Résolution n° C-2011-16

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par M. Jean-Claude Bouchard, il est unanimement résolu :

D'informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) que la CMQ est favorable à l'entrée en vigueur du règlement RV-2011-10-18 ayant

pour objet de modifier son règlement de contrôle intérimaire RV-2008-07-77 relatif à la gestion de la fonction résidentielle.

De transmettre au MAMROT et à la Ville de Lévis copie du présent mémoire et ses annexes afin de justifier la décision de la CMQ.

Référence : Mémoire du 11 février 2011
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Demande d'avis du MAMROT concernant le RAVQ-593 de l'agglomération de Québec

Résolution n° C-2011-17

Sur proposition de Mme Christiane Bois, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est unanimement résolu :

Que la Communauté métropolitaine de Québec :

- Informe le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) qu'elle est favorable à l'entrée en vigueur du règlement RAVQ-593 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement 207 de l'ex-Communauté urbaine de Québec.
- Demande à la Ville de Québec que les projets à venir dans ce secteur soient encadrés de façon à assurer une implantation et intégration harmonieuse dans les paysages perceptibles à partir de l'autoroute Félix-Leclerc, une voie d'entrée de la Capitale.
- Transmette au MAMROT et à l'agglomération de Québec copie du présent mémoire et ses annexes afin de justifier sa décision.

Référence : Mémoire du 20 février 2011
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le règlement 206-11 de la MRC de Bellechasse – Zone inondable

Résolution no C-2011-18

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

Que la CMQ informe le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qu'elle n'émettra pas d'avis relativement au projet de règlement n° 206-11 de la MRC de Bellechasse modifiant le règlement n° 101-00 et ses amendements relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de cette MRC.

Référence : Mémoire du 16 février 2011
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis no 370857 sur une demande d'utilisation non agricole relatif à l'implantation d'une antenne de télécommunication par Vidéotron

Résolution n° C-2011-19

Sur proposition de Guy Dumoulin, appuyée par Jean-Claude Bouchard, il est unanimement résolu :

D'informer la CPTAQ que la CMQ est favorable à la demande de la firme Vidéotron visant l'utilisation d'une partie du lot 2 849 083 du cadastre du Québec à des fins autres que

l'agriculture, soit pour l'implantation d'un pylône de communication et ses accessoires, dans la seule mesure où la démonstration technique sera faite que les lots situés hors de la zone agricole sis à proximité tant au nord qu'au sud de la tour projetée ne peuvent permettre la venue d'un projet répondant aux besoins de couverture recherchée et que l'antenne projetée ne peut être érigée sur l'un ou l'autre des pylônes d'Hydro-Québec localisés à proximité.

D'informer la Ville de Lévis que la CMQ :

- Demande que le projet de la firme Vidéotron soit, dans la mesure où il devrait être réalisé sur le lot 2 849 08, déplacé d'environ 150 mètres à l'est du site projeté afin de diminuer son impact visuel à partir de l'autoroute Robert Cliche, une voie d'entrée de la Capitale;
- Demande que le projet de la firme Vidéotron, malgré qu'il soit de compétence fédérale, soit encadré par certains outils d'urbanisme (PIIA, règlements sur les usages conditionnels, etc.) permettant d'assurer l'insertion visuelle et architecturale harmonieuse de tels projets dans le milieu environnant tout en évitant leur multiplication.

Référence : Mémoire du 19 janvier 2011
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Demande d'avis du MAMROT concernant le règlement RV-2011-10-30 de Lévis

Résolution n° C-2011-20

Sur proposition de M. Jean-Claude Bouchard, appuyée par Mme Anne Ladouceur, il est unanimement résolu :

D'informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) que la CMQ est favorable à l'entrée en vigueur du règlement RV-2011-10-30 ayant pour objet de modifier le règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

De transmettre au MAMROT et à la Ville de Lévis copie du présent mémoire et ses annexes afin de justifier la décision de la CMQ.

Référence : Mémoire du 18 février 2011
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

CCA - Modification

Résolution n° C-2011-21

Sur proposition de Mme Michelle Morin-Doyle, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est unanimement résolu :

De nommer M. Steeve Verret en remplacement de M. Jean Guilbault comme membre du comité consultatif agricole de la CMQ.

De nommer M. Guy Dumoulin comme président du CCA de la CMQ.

De nommer M. Steeve Verret comme vice-président du CCA de la CMQ.

Référence : Mémoire du 18 février 2011
Responsable : Secrétariat – Communications et consultations

Adoptée

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent – Résolution pour l'assemblée annuelle 2011

Résolution n° C-2011-22

Sur proposition de M. Jean-Claude Bouchard, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

D'adopter le projet de résolution sur la protection des prises d'eau potable et des affluents annexé au présent mémoire.

De transmettre ce projet de résolution à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour considération par ses membres lors de son assemblée annuelle de juin 2011.

Référence : Mémoire du 17 février 2011
Responsable : Secrétariat – Communications et consultations

Adoptée

Désignation à l'Organisme des bassins versants de la Capitale

Résolution n° C-2011-23

Sur proposition de M. Sylvain Légaré, appuyée par Mme Marie-Josée Savard, il est unanimement résolu :

De nommer M. Steeve Verret en remplacement de M. Simon Brouard à titre de représentant de la CMQ au sein de l'Organisme des bassins versants de la Capitale.

Aviser l'Organisme des bassins versants de la Capitale de ce changement.

Référence : Mémoire du 18 février 2011
Responsable : Secrétariat – Communications et consultations

Adoptée

Désignation au comité communautaire de suivi du PGMR

Résolution n° C-2011-24

Sur proposition de Mme Michelle Morin-Doyle, appuyée par Mme Christiane Bois, il est unanimement résolu :

De nommer M. Steeve Verret en remplacement de M. Simon Brouard à titre de président du comité communautaire de suivi du PGMR.

Aviser les membres du comité communautaire de suivi du PGMR de ce changement.

Référence : Mémoire du 18 février 2011
Responsable : Secrétariat – Communications et consultations

Adoptée

Portail métropolitain – Prise d'acte

Résolution n° C-2011-25

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est unanimement résolu :

De prendre acte du nouvel outil développé par la CMQ intitulé « Le Portail métropolitain ».

Référence : Mémoire du 15 février 2011
Responsable : Géomatique

Adoptée

Bordereau d'information

Résolution n° C-2011-26

Sur proposition de M. Robert Maranda, appuyée par M. Marcel Corriveau, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information en date du 24 février 2011 contenant les points suivants :

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 16 décembre 2010;
- b) Résolution no 406-10 du conseil de la municipalité des Cantons Unis de Stoneham-et-Tewkesbury relative au retrait de la participation de la municipalité au comité technique sur la protection du bassin versant de la prise d'eau sur la rivière St-Charles;
- c) Rapport d'activités – 19^e semaine des transports collectifs et actifs.

Adoptée

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2011-27

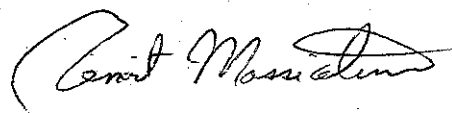
Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par Mme Michelle Morin-Doyle, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée



PRÉSIDENTE DE LA SÉANCE



SECRÉTAIRE